

PAYS DE
Saint-Omer
Pôle Métropolitain

Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération du Pays de
Saint-Omer
Hôtel Communautaire
2 rue Albert Camus - CS 20079
62 968 LONGENUESSE CEDEX

Saint-Omer, le 17 février 2022

Objet : Avis sur le projet de révision allégée n°4 du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune d'EPERLECQUES

N/REF : PMA/02-2022/PB/EB

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 10 janvier 2022, vous avez sollicité le Pôle Métropolitain Audomarois en tant que Personne Publique Associée pour participer à l'examen conjoint de la révision n°4 du PLUi du Pôle Territorial de Longuenesse sur la commune d'Eperlecques.

La procédure précitée concerne le classement de la parcelle AB48, d'une surface de 1 703 m², en zone urbaine à vocation économique. Cette parcelle est actuellement classée en zone UDb (sur 757 m²) et en zone A (sur 949 m²).

La commune d'Eperlecques est identifiée au Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saint-Omer comme un bourg-centre. La création d'emplois va dans le sens d'une valorisation des fonctions économiques de ce secteur.

La parcelle concernée par le projet semble être un jardin, en partie artificialisé, accolé à une habitation existante. Elle est située dans l'épaisseur du tissu bâti, ce qui rend l'opération conforme à l'orientation 109 du Schéma de Cohérence Territoriale.

Pour assurer l'intégration paysagère du projet (orientation 83), il est préconisé de conserver la végétation existante sur les limites séparatives.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président,

Patrick BEDAGUE

